



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Bureau communautaire du 6 décembre 2021
Et autres actes réglementaires**

N° 19 - 2021

SOMMAIRE

ACTES REGLEMENTAIRES

DELIBERATIONS

de la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

de CERGY-PONTOISE

*Ce recueil contient
des tables chronologiques*

Ce recueil est établi en application des articles L2131.1 – L5211.47 et R5211.41 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il contient les actes administratifs à caractère réglementaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

En application de l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme, les documents se rapportant aux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sont consultables à l'Hôtel d'agglomération, siège de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et dans les mairies des communes membres concernées par le projet.

Toutes annexes aux décisions et délibération du présent recueil, ainsi que tous documents contractuels signés y afférents, sont consultables à l'Hôtel d'agglomération dans le respect des dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration.



Je soussigné, Jean-Paul JEANDON, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, certifie que les actes décrits dans le sommaire ci-après :

- _ ont été transmis à la Préfecture de Cergy, à la date mentionnée sur chacun d'eux,
- _ figurent dans le Recueil des Actes Administratifs n° **19-2021**, mis à la disposition du public le 08 DEC. 2021



Jean-Paul JEANDON
Président

TABLE CHRONOLOGIQUE

DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06/12/2021

Numéro	OBJET	PAGE
20211206-n°1	Solidarités urbaines : Associations APUI les Villageoises et INCITE : Subventions liées à la COVID 19	6
20211206-n°2	Cergy-Pontoise Natation (CPN)-Fédération Française des Sports de Glace - Championnats de France Elite des sports de glace - subvention	9
20211206-n°3	Associations Ferme d'Ecancourt et b.a-BA : subventions liées à la Covid 19	15
20211206-n°4	Association ' La 27e Région ' : Subvention - convention d'expérimentation dans le cadre du programme ' Capacités Publiques	17
20211206-n°5	Assurances - Marchés d'assurance de la CACP pour la période 2022-2025	19
20211206-n°6	La Turbine - Avenant N° 5 du Marché de gestion N°19SF01 - Extension des horaires de présence du Gestionnaire de la Turbine pour sa mission de Responsable Unique de Sécurité (RUS) sur le site du Port de la Turbine	22

DECISIONS

Numéro	OBJET	PAGE
2021-074	Patrimoine - Convention d'occupation temporaire - Maison du gardien - Château de Menucourt	26
2021-079	Demande d'aide auprès de la Préfecture du Val d'Oise au titre du dispositif des classes orchestres au collège pour l'année 2021	28
2021-080	Convention de mise à disposition de la salle Bjork au Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise à l'association MESH dans le cadre de l'organisation de cours de musique à destination de personnes en situation de handicap	30
2021-081	Vente du broyeur à branches Saelen 1300 DR de la régie Espaces Verts	32
2021-085	Budget principal - Contrat de prêt conclu avec La Banque postale	33

ARRETES

Numéro	OBJET	PAGE
073 / 2021	Délégation de signature à Madame Jeanne FOURNIER, Responsable du Service Habitat et Solidarités urbaines	36



Délibérations

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

20211206-n°1

Séance du 6 décembre 2021

Date de la convocation du Bureau : 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Hamid BACHIR, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Philippe MICHEL, Eric NICOLLET, Eric PROFFIT BRULFERT, Keltoum ROCHDI, Joël TISSIER, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

ABSENT :

Sylvie COUCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elvira JAOUEN

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 07/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161395-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

OBJET : RESTRUCTURATION ET SOLIDARITÉS URBAINES - SOLIDARITÉS URBAINES : ASSOCIATIONS APUI LES VILLAGEOISES ET INCITE : SUBVENTIONS LIÉES À LA COVID 19

LE BUREAU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération, et notamment la compétence politique de la ville,

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération n°4 du Conseil communautaire du 9 juin 2015 adoptant le contrat de ville 2015-2020,

VU la délibération n°20 du Conseil communautaire du 17 décembre 2019 adoptant le protocole d'engagements réciproques et renforcés au contrat de ville, prolongeant le contrat de ville jusqu'en 2022,

VU la délibération n°12 du Conseil du 8 septembre 2020 donnant délégation au Bureau, en dehors du vote du budget, pour l'attribution de subventions, pour l'année en cours inférieures ou égales à 100 000 euros,

VU le rapport de Keltoum ROCHDI invitant le Conseil à se prononcer sur le versement de subventions exceptionnelles aux associations APUI Les Villageoises et INCITE pour les aider à faire face aux conséquences financières de la crise du COVID-19,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération (CACP) en matière de solidarités urbaines, et notamment ses axes en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires,

CONSIDERANT le Contrat de ville 2015-2022 et notamment ses enjeux prioritaires correspondant aux axes susmentionnés,

CONSIDERANT le contexte spécifique lié à la crise sanitaire qui se prolonge et aux difficultés exprimées par ces deux associations,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE le versement de subventions exceptionnelles d'un montant total de 15.000 €, dont :

- 5.000 € à l'association APUI Les Villageoises, pour son atelier chantier d'insertion en restauration collective,
- 10.000 € à l'association INCITE, pour ses actions de formation.

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE » nature 6574 du budget 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211206-lmc161395-DE-1-1 Date de télétransmission : 07/12/2021 Date de réception préfecture : 07/12/2021
--



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161395-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

20211206-n°2

Séance du 6 décembre 2021

Date de la convocation du Bureau : 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Hamid BACHIR, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Philippe MICHEL, Eric NICOLLET, Eric PROFFIT BRULFERT, Keltoum ROCHDI, Joël TISSIER, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

ABSENT :

Sylvie COUCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elvira JAOUEN

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 07/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161404-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

OBJET : SPORTS - LOISIRS - FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE-SUBVENTION

LE BUREAU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU la délibération n°12 du Conseil du 8 septembre 2020 donnant délégation au Bureau, en dehors du vote du budget, pour l'attribution de subventions, pour l'année en cours inférieures ou égales à 100 000 euros,

VU le projet de convention à intervenir,

VU le rapport de Malika YEBDRI proposant d'attribuer une subvention à la Fédération Française des Sports de Glace pour l'organisation des Championnats de France Elite à l'Aren'ice du jeudi 16 au samedi 18 décembre 2021,

CONSIDERANT que les Championnats de France Elite des Sports de Glace se dérouleront du 16 au 18 décembre 2021 à l'Aren'ice ; que les 3 jours de compétition se clôtureront par un gala des champions le samedi 18 décembre ; que ce championnat mobilisera les deux pistes (la salle Eclipse du mercredi 15 décembre au dimanche 19 décembre inclus ; la salle Equinoxe du vendredi 17 décembre au samedi 18 décembre),

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération souhaite soutenir la Fédération Sportive des Sports de Glace qui organise les Championnats de France Elite des Sports de Glace, afin d'assurer la promotion de son territoire et son dynamisme sportif à la faveur de l'exposition médiatique de l'évènement (diffusion TV, relais de communication presse...) ; que les disciplines concernées mises à l'honneur seront : La Danse sur Glace, le Patinage Artistique (individuel et couple), le Patinage Artistique Synchronisé, le Short-Track, le Curling et les Sports Extrêmes,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 70 000 € à la Fédération Française des Sports de Glace pour l'organisation des Championnats de France Elite à l'Aren'ice du jeudi 16 au samedi 18 décembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ATTRIBUE :

- Une subvention de 70 000 € à la Fédération Française des Sports de Glace pour l'organisation des Championnats de France Elite à l'Aren'ice du jeudi 16 au samedi 18 décembre 2021.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention afférente.

3/ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16SCL10215.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211206-lmc161404-DE-1-1 Date de télétransmission : 07/12/2021 Date de réception préfecture : 07/12/2021
--

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161404-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

-2-2

Séance du 6 décembre 2021

Date de la convocation du Bureau : 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Hamid BACHIR, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Philippe MICHEL, Eric NICOLLET, Eric PROFFIT BRULFERT, Keltoum ROCHDI, Joël TISSIER, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

ABSENT :

Sylvie COUCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elvira JAOUEN

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 07/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161781-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

OBJET : SPORTS - LOISIRS - CERGY-PONTOISE NATATION (CPN) - SUBVENTION

LE BUREAU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU la délibération n° 10 du Conseil du 29 septembre 2015 sur les orientations relatives à l'accompagnement des clubs sportifs,

VU la délibération n°12 du Conseil du 8 septembre 2020 donnant délégation au Bureau, en dehors du vote du budget, pour l'attribution de subventions, pour l'année en cours inférieures ou égales à 100 000 euros,

VU la convention pluriannuelle signée avec Cergy-Pontoise Natation (CPN) en date du 17 mai 2019,

VU le projet d'avenant à intervenir,

VU le rapport de Malika YEBDRI proposant d'attribuer une subvention au Cergy-Pontoise Natation (CPN),

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière d'accompagnement des clubs et projets sportifs à travers le dispositif de soutien aux clubs résidents des installations sportives communautaires, et de soutien aux actions sportives organisées sur son territoire,

CONSIDERANT la situation conjoncturelle liée à la crise sanitaire et les difficultés financières rencontrées par la CPN consécutives à la baisse du nombre d'adhérents malgré la mise en place de mesures structurelles,

CONSIDERANT qu'afin de stabiliser l'activité du club et d'assurer sa pérennité, il est proposé d'attribuer une subvention de 45 000 € au CPN au titre de l'exercice 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ATTRIBUE :

- Une subvention de 45 000 € au Cergy-Pontoise Natation (CPN).

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant afférent.

3/ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16SCL10215.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211206-lmc161781-DE-1-1 Date de télétransmission : 07/12/2021 Date de réception préfecture : 07/12/2021
--

n°-2-2

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161781-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

20211206-n°3

Séance du 6 décembre 2021

Date de la convocation du Bureau : 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Hamid BACHIR, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Philippe MICHEL, Eric NICOLLET, Eric PROFFIT BRULFERT, Keltoum ROCHDI, Joël TISSIER, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

ABSENT :

Sylvie COUCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elvira JAOUEN

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 07/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161393-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - ASSOCIATIONS FERME D'ECANCOURT ET B.A-BA : SUBVENTIONS LIÉES À LA COVID 19

LE BUREAU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU la délibération n°12 du Conseil du 8 septembre 2020 donnant délégation au Bureau, en dehors du vote du budget, pour l'attribution de subventions, pour l'année en cours inférieures ou égales à 100 000 euros,

VU sa délibération n° 7 du 20 décembre 2019 approuvant la convention triennale avec l'association Ferme d'Ecancourt – Education à l'environnement,

VU le rapport de Joel TISSIER, proposant d'attribuer une subvention exceptionnelle de 25 000 euros à la Ferme d'Ecancourt et de 3000 euros à l'association b.a-BA,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la CACP en matière de développement durable et de biodiversité,

CONSIDERANT les missions de l'association b.a-BA et de la Ferme d'Ecancourt, Association d'éducation à l'environnement, qui ont notamment pour but de sensibiliser à la biodiversité, de faire évoluer les comportements individuels et collectifs vers l'éco-responsabilité sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT que la Ferme d'Ecancourt, Association d'éducation à l'environnement, a respecté les obligations qui lui incombent, contenues dans la convention,

CONSIDERANT le contexte créé par l'épidémie de la Covid 19 et ses conséquences sur les finances des deux associations,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € à la Ferme d'Ecancourt, association d'éducation, à l'environnement et de 3 000 euros à l'association b.a-BA pour 2021,

2/AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec la Ferme d'Ecancourt,

3/ PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget 2021 nature 6574 de la Communauté d'agglomération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161393-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

20211206-n°4

Séance du 6 décembre 2021

Date de la convocation du Bureau : 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Hamid BACHIR, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Philippe MICHEL, Eric NICOLLET, Eric PROFFIT BRULFERT, Keltoum ROCHDI, Joël TISSIER, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

ABSENT :

Sylvie COUCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elvira JAOUEN

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 07/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161496-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - ASSOCIATION ' LA 27E RÉGION ' : SUBVENTION - CONVENTION D'EXPÉRIMENTATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ' CAPACITÉS PUBLIQUES '

LE BUREAU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU la délibération n°12 du Conseil du 8 septembre 2020 donnant délégation au Bureau, en dehors du vote du budget, pour l'attribution de subventions, pour l'année en cours inférieures ou égales à 100 000 euros,

VU la convention d'expérimentation dans le cadre du programme « Capacités Publiques » porté par l'association « La 27^e Région »,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération en matière de ressources humaines et d'organisation des services,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération de se faire accompagner par « La 27^e Région » afin d'expérimenter la mise en place d'un management de la subsidiarité,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ AUTORISE le versement d'une subvention de 6 000 € TTC, à l'association « La 27^e Région »,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'expérimentation dans le cadre du programme « Capacités Publiques »,

3/ PRECISE que les crédits sont inscrits au compte DG 020 6574 21ACP10385.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211206-lmc161496-DE-1-1 Date de télétransmission : 07/12/2021 Date de réception préfecture : 07/12/2021
--

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

20211206-n°5

Séance du 6 décembre 2021

Date de la convocation du Bureau : 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Hamid BACHIR, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Philippe MICHEL, Eric NICOLLET, Eric PROFFIT BRULFERT, Keltoum ROCHDI, Joël TISSIER, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

ABSENT :

Sylvie COUCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elvira JAOUEN

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 07/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161579-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - ASSURANCES - MARCHÉS D'ASSURANCE DE LA CACP POUR LA PÉRIODE 2022-2025

LE BUREAU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions des articles R2124-2, et R2131-16 à R2131-17 du code de la commande publique,

VU le code des assurances,

VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 8 septembre 2020 sur les délégations du Conseil au Bureau, en matière de commande publique,

VU la consultation lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en août 2021 pour l'attribution de 4 lots : Lot 1 Responsabilité Civile, Lot 2 Dommages aux biens, Lot 3 Flotte Automobile, Lot 4 Prévoyance statutaire, et 2 lots en procédure adaptée : Lot 5 Protection juridique et protection fonctionnelle des élus (obligatoire) et des agents et Lot 6 Cyber risques,

VU le rapport de Jean-Paul JEANDON proposant au Bureau d'autoriser la signature des marchés d'assurance pour la période 2022-2025,

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres du 29 novembre 2021 a attribué les marchés suivants :

- Le Lot 1 Responsabilité civile à la SMACL pour un montant de 59 449,70 € TTC
- Le Lot 2 Dommages aux biens à la SMACL pour un montant de 187 277,34€ TTC,
- Le Lot 3 Flotte Automobile au groupement BALCIA/ASTER pour un montant de 77 398,64 € TTC
- Le Lot 4 Prévoyance statutaire au groupement AXA/Gras Savoye pour un montant de 87 630 € TTC,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ ET 1 ABSTENTION

Monsieur Laurent LAMBERT ne prend pas part au vote

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les marchés d'assurance attribués par la Commission d'appel d'offres, tels que repris ci-dessous :

- Le Lot 1 Responsabilité civile à la SMACL pour un montant de 59 449,70 € TTC
- Le Lot 2 Dommages aux biens à la SMACL pour un montant de 187 277,34€ TTC,
- Le Lot 3 Flotte Automobile au groupement BALCIA/ASTER pour un montant de 77 398,64 € TTC
- Le Lot 4 Prévoyance statutaire au groupement AXA/Gras Savoye pour un montant de 87 630 € TTC,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211206-lmc161579-DE-1-1 Date de télétransmission : 07/12/2021 Date de réception préfecture : 07/12/2021
--

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2022 et suivants de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161579-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

20211206-n°6

Séance du 6 décembre 2021

Date de la convocation du Bureau : 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédéric TOURNERET, Hamid BACHIR, Annaëlle CHATELAIN, Xavier COSTIL, Benoît DUFOUR, Hervé FLORCZAK, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Laurent LAMBERT, Raphaël LANTERI, Monique LEFEBVRE, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Philippe MICHEL, Eric NICOLLET, Eric PROFFIT BRULFERT, Keltoum ROCHDI, Joël TISSIER, Stéphanie VON EUW, Malika YEBDRI.

ABSENT :

Sylvie COUCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elvira JAOUEN

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 07/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161572-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021

OBJET : ACTION ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - LA TURBINE - AVENANT N° 5 DU MARCHÉ DE GESTION N°19SF01 - EXTENSION DES HORAIRES DE PRÉSENCE DU GESTIONNAIRE DE LA TURBINE POUR SA MISSION DE RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS) SUR LE SITE DU PORT DE LA TURBINE

LE BUREAU,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-306 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique et sa compétence facultative en matière de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux,

VU la délibération n°1 du 5 octobre 2018 autorisant le Président ou son représentant à signer le marché de gestion de la Turbine,

VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 8 septembre 2020 sur les délégations du Conseil au Bureau, en matière de commande publique,

VU la délibération n°11 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2021, autorisant la mise à disposition de 3 amphithéâtres sur le site du Port de la Turbine au profit de CY Cergy Paris Université

VU le rapport de Gilles LE CAM proposant dans le cadre du marché de gestion de la Turbine de signer un avenant N°5 au marché pour étendre les horaires de présence du gestionnaire de la Turbine dans sa mission de Responsable Unique de Sécurité (RUS) de la Turbine

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en matière de développement économique pour favoriser la création d'entreprises, le développement des entreprises déjà implantées, notamment par l'innovation, et l'accueil de nouvelles entreprises,

CONSIDERANT que La Turbine comprend trois sites : le site du Port, propriété du département, les Ateliers de Chennevières, propriété de la CACP et l'Abbaye de Maubuisson, centre d'art contemporain propriété du Conseil Départemental,

CONSIDERANT que la Turbine propose une offre d'hébergement en Incubateur, Pépinière, Hôtel d'entreprises (IPHE) adaptée aux besoins des jeunes entreprises, des services communs associés, un accompagnement individuel et collectif nécessaire à leur développement ainsi qu'une animation favorisant les synergies et la constitution d'un réseaux entre les résidents,

CONSIDERANT que la CACP a confié à WACANO l'animation et la gestion de l'incubateur, pépinière et hôtel d'entreprise de La Turbine sur le territoire de l'agglomération de Cergy-Pontoise afin d'assurer la gestion immobilière des 3 sites, de mettre en place des services communs mutualisés aux entreprises, de leur fournir un accompagnement individuel et collectif et d'animer la communauté des entreprises résidentes,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/APPROUVE l'avenant n°5 du Marché de gestion N°19SF01 qui autorise l'extension des horaires de présence du Gestionnaire pour sa mission de Responsable Unique de Sécurité (RUS) sur le site du Port de la Turbine à compter du 1er janvier 2022.

2/AUTORISE le président ou son représentant à signer l'avenant n°5 du Marché de gestion

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211206-lmc161572-DE-1-1 Date de télétransmission : 07/12/2021 Date de réception préfecture : 07/12/2021
--

n°20211206-n°6

N°19SF01, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161572-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/12/2021
Date de réception préfecture : 07/12/2021



Décisions

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 29/11/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs 19-2021
- et/ou notification aux destinataires 02/12/2021

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : PATRIMOINE - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - MAISON DU GARDIEN - CHÂTEAU DE MENU COURT

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 déléguant au Président en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, la signature de conventions d'occupation précaires avec les occupants des propriétés bâties ou non bâties appartenant à la Communauté d'agglomération,

CONSIDERANT que la CACP est propriétaire de la maison de gardien du château de Menucourt,

CONSIDERANT que la maison de gardien du château de Menucourt est inoccupée,

CONSIDERANT que la commune de Menucourt a fait savoir son souhait de disposer de cet immeuble,

DECIDE :

Article 1 :

DE SIGNER une convention d'occupation temporaire avec la commune de Menucourt portant sur la mise à disposition à titre gracieux (hors charges de fluides et d'entretien) de la maison du gardien du château de Menucourt.

Cergy, le 14 octobre 2021

Le Président
Jean-Paul JEANDON

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211014-lmc160405-AU-1-1
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 06/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : DEMANDE D'AIDE AUPRES DE LA PREFECTURE DU VAL D'OISE AU TITRE DU DISPOSITIF DES CLASSES ORCHESTRÉS AU COLLEGE POUR L'ANNEE 2021

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 signé le 24 juin 2020,

VU la délibération n° 12 du 8 septembre 2020 donnant délégation au Président pour solliciter les subventions de toute nature dans le cadre d'opérations inférieures à 500 000 € HT,

CONSIDERANT que dispositif est déployé dans les communes et collèges volontaires situés dans des quartiers prioritaires de la ville (QPV),

CONSIDERANT que ce dispositif consiste à organiser des cours de musique intégrés à l'emploi du temps des élèves avec le concours du Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT que les cours de musique au collège sont encadrés par des intervenants recrutés par la CACP pour cette mission,

DECIDE :

Article 1 :

DE SOLLICITER auprès de la Préfecture du Val d'Oise un soutien financier pour

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211116-lmc160783-AU-1-1
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021

l'organisation des classes orchestre au collège,

Article 2 :

DE SIGNER les actes afférents,

Article 3 :

QUE la recette afférente a été inscrite au budget primitif de l'année 2021 en section de recettes de fonctionnement, opération 16EFU10032, nature 74718.

Cergy, le 16 novembre 2021

Le Président

Jean-Paul JEANDON

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211116-lmc160783-AU-1-1 Date de télétransmission : 06/12/2021 Date de réception préfecture : 06/12/2021
--

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 06/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BJORK AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE CERGY-PONTOISE A L'ASSOCIATION MESH DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE COURS DE MUSIQUE A DESTINATION DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la délibération n° 5 du 10 juillet 2020 donnant délégation du Conseil au Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales pour la passation et la signature de conventions techniques sans incidence financière, et sans enjeux stratégiques,

CONSIDERANT les liens tissés entre le Conservatoire à Rayonnement Régional avec l'association Mesh depuis plusieurs années pour donner accès à la musique aux personnes handicapées,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise de mettre à disposition la salle Björk à disposition l'association Mesh pour l'organisation de cours de musique du 18/09/2021 au 11/06/2022 (hors période scolaire) de 9h à 13h,

DECIDE :

Article 1 :

DE SIGNER avec l'association Mesh une convention de mise à disposition pour l'usage de la salle Björk au Conservatoire à Rayonnement de Cergy-Pontoise, du 18/09/2021 au 11/06/2022.

Cergy, le 16 novembre 2021

Le Président
Jean-Paul JEANDON

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211116-lmc160587-DE-1-1
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 06/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : VENTE DU BROEUR A BRANCHES SAELEN 1300 DR DE LA REGIE ESPACES VERTS

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la délibération n° 8 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 donnant délégation au Président pour procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 8 000 €,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement du broyeur SAELEM utilisé par la régie espaces verts dans le cadre de ses missions d'élagage et de débroussaillage,

DECIDE :

Article 1 :

DE PROCEDER à la vente du broyeur à branches modèle Saelen DR 1300 diesel / mis en circulation le 28 août 2012 pour un montant de 5000 € TTC.

Article 2 :

DE VENDRE ce matériel au prix précité et d'utiliser le produit de cette vente à son remplacement.

Cergy, le 16 novembre 2021

Le Président

Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 06/12/2021
- et publication au Recueil des actes administratifs 19-2021
- et/ou notification aux destinataires

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - CONTRAT DE PRÊT CONCLU AVEC LA BANQUE POSTALE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la délibération n°12 du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 relative à la délégation du Conseil communautaire au Président en matière d'emprunt,

CONSIDERANT que le contrat de prêt ci-après entre dans le cadre desdits pouvoirs,

DECIDE :

Article 1 :

DE CONTRACTER auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant de 7.000.000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Durée du contrat de prêt : 20 ans et 1 mois ;
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements ;
- Tranche obligatoire à taux fixe du 15/12/2021 au 01/01/2042. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds ;
- Montant : 7.000.000,00 euros ;
- Versement des fonds : 7.000.000,00 euros versés automatiquement le 15/12/2021 ;
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,66% ;

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211206-lmc161785-AU-1-1
Date de télétransmission : 06/12/2021
Date de réception préfecture : 06/12/2021

- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
- Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle ;
- Mode d'amortissement : personnalisé ;
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle ;
- Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt.

Article 2 :

DE SIGNER l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt ci-dessus, à intervenir avec La Banque postale, et de procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Cergy, le 6 décembre 2021

Le Président

Jean-Paul JEANDON

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211206-lmc161785-AU-1-1 Date de télétransmission : 06/12/2021 Date de réception préfecture : 06/12/2021
--



Arrêtés

—

ARRETÉ

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME JEANNE FOURNIER, RESPONSABLE DU SERVICE HABITAT ET SOLIDARITÉS URBAINES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

VU l'arrêté n° 2016/1145 du 27 octobre 2016 portant titularisation de Madame Jeanne FOURNIER,

VU l'arrêté n°2009/2031 du 18 mars 2010 portant nomination de Monsieur Pierre RAMOND,

VU l'arrêté n° 2020/044 du 1^{er} février 2021 portant détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - établissements publics de 150 à 400.000 habitants de Monsieur Guillaume PLACE,

VU le Règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

VU l'organisation des services de la Communauté d'agglomération,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des missions et de ses fonctions de Responsable, délégation est donnée à Madame Jeanne FOURNIER, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

- La signature, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), des dossiers y compris les pièces justificatives pour les demandes de contractualisation, les demandes d'engagement, les comptes rendus d'exécution annuels (CREA), les demandes de paiement complémentaire et de solde, sous système d'information de l'ANRU (dénommé IODA).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne FOURNIER, la présente délégation sera exercée par Monsieur Pierre RAMOND, Directeur, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Monsieur Guillaume PLACE, Directeur Général Adjoint.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera notifiée à Madame Jeanne FOURNIER, Monsieur Pierre RAMOND ainsi qu'à Monsieur Guillaume PLACE.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 19 novembre 2021

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20211119-lmc161507-AR- 1-1 Date de télétransmission : 29/11/21 Date de réception préfecture : 29/11/21
--

**Le Président
Jean-Paul JEANDON**

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 29/11/21
- publication au Recueil des Actes Administratifs **19-2021**
- et/ou notification aux destinataires **02/12/2021**

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20211119-lmc161507-AR-
1-1
Date de télétransmission : 29/11/21
Date de réception préfecture : 29/11/21

CONTACT

Pôle Secrétariat Général

Tél : 01 34 41 42 43

courriel : courrier@cergyponoise.fr